

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 5 Janvier.

Au moment où ces lignes parviendront dans les communes du Lot, le scrutin sera ouvert partout pour le renouvellement des Conseils municipaux. Nous adressons un dernier appel aux amis de l'ordre, du progrès et de la prospérité de la France, et nous les conjurons de faire leur devoir de bons citoyens en votant contre les suppôts de la dynastie de l'invasion.

On lit dans le *Constitutionnel* au sujet de l'incident de Limoges :

Pendant l'inter-règne parlementaire rien n'a pu encore être arrêté au sujet de l'interpellation que motivera sans nul doute l'incident de Limoges. Des pourparlers ont été engagés, nous le savons; certains orateurs des gauches ont été tatés; mais jusqu'ici nul d'entre eux n'a accepté cette tâche délicate et compromettante.

Dans les gauches, les hommes vraiment politiques les hommes de gouvernement ne souhaitent rien autant que de faire la lumière sur certains points obscurs de la récente crise, mais ils jugent qu'il serait d'une imprudence inexcusable de mettre si vite en échec et en péril un cabinet que l'affaire au fond, ne regarde point.

Mercrèdi prochain, qui est pour l'Assemblée, un jour traditionnel de vacances, les Gauches, dans leurs réunions particulières, s'entendront sur la ligne de conduite à adopter.

Dès aujourd'hui, nous pouvons exprimer l'espérance que rien d'extrême ne se sera conçu ni tenté.

D'un autre côté, le *Soleil* est d'avis qu'interpeller ou questionner le cabinet du 13 décembre, qui a donné déjà toutes les explications qu'il est en son pouvoir de fournir sur un fait qu'on ne peut commenter sans soulever d'irritantes questions du premier ordre, serait de la part des gauches une double faute.

Au sujet de cette affaire de Limoges, tous les journaux sans exception, ont reçu communication de la dépêche suivante :

Bordeaux, 2 janvier.

Le général de Rochebouët, recevant le maire de Bordeaux aurait dit :

Les bruits qui courent sur l'affaire de Limoges ne sont pas sérieux. Les ordres que j'ai donnés sont la répétition de ceux déjà donnés par mon prédécesseur, en cas de troubles. Ils étaient simplement défensifs. Ils n'avaient pas pour but d'attaquer, mais de résister à une attaque.

Le général aurait ajouté : Je ne me laisserai jamais entraîner dans cette voie. Je n'ai pas songé plus que vous à faire un coup d'Etat, ni pour les bonapartistes, vous savez ce que je pense d'eux, ni pour d'autres, vous savez comme moi qu'ils sont impossibles. Jamais le Maréchal et son cabinet n'ont pensé à faire un coup d'Etat, au contraire, le cabinet a conseillé au Maréchal de former un ministère pris dans la majorité du Parlement.

VOUS SAVEZ CE QUE JE PENSE D'EUX, tels sont les termes de profond mépris employés à l'égard des bonapartistes par un général, qui, par obéissance, dut prendre part au coup d'Etat du 2 décembre. L'impérialisme a beau chercher la faveur des hommes éclairés; il ne l'obtiendra jamais, et il verra davantage de jour en jour, s'éloigner de lui les campagnes crédules, trop longtemps abusées par les aventuriers, les escamoteurs et les distributeurs de photographies.

Après avoir raconté l'incident de Bordeaux,

la France termine ainsi :

« Qui ne va pas être content des paroles du général Rochebouët ? — Ce sont les bonapartistes : Ils savent ce qu'on pense d'eux. »

CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 4 janvier, soir.

J'ai malheureusement peu de choses à vous signaler aujourd'hui. En dehors de la Commission d'enquête, qui est actuellement réunie au Palais Bourbon, à Paris, il y a peu d'événements, même secondaires, à relever dans le monde parlementaire.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à 9 heures, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Dufaure.

Le Conseil s'est occupé longuement de la question des travaux publics actuellement à l'étude ou en voie d'exécution.

Le voyage de M. Gambetta est commenté vivement dans le monde parlementaire et dans les hautes sphères de la politique. On ne saurait se dissimuler, malgré tous les démentis des journaux officieux italiens, la portée politique du voyage entrepris par le chef de la majorité républicaine. Ce voyage acquiert en raison des circonstances extérieures, une importance encore plus considérable.

M. Gambetta a été reçu de la façon la plus sympathique par le Gouvernement italien. Les ministres ont échangé des visites avec lui; M. le Marquis de Noailles a donné hier, en son honneur un grand dîner auquel ont assisté M. Depretis, président du Conseil, le Préfet de Rome et un grand nombre de personnages et de notabilités politiques. Enfin Sa Majesté elle-même le Roi Victor-Emmanuel a reçu ce matin M. Gambetta. Après cette audience royale, M. Gambetta a déjeuné chez M. Depretis et est parti pour Nice vers deux heures. M. Gambetta est attendu demain à Paris.

On s'occupe activement au ministère de l'intérieur du mouvement des Conseillers de préfecture qui aura une certaine importance, puisqu'il ne comprendra pas moins de 140 à 150 révocations ou changement de présidence. Le *Journal officiel* a publié ce matin la nomination de M. Fournier comme ambassadeur à Constantinople. M. Fournier partira demain soir pour aller prendre possession de son poste. La situation est toujours tendue à l'extérieur. Les plus grands efforts sont faits pour amener la Turquie à proposer directement un armistice à la Russie. Il est même probable que la Turquie aurait déjà fait cette démarche, si elle ne nourrissait le secret espoir de voir l'Angleterre intervenir dans la lutte.

D'autre part, à Londres, le gouvernement de la Reine et Sa Majesté elle-même paraissent toujours animés de sentiments belliqueux. Le ministre de la marine, lord Carnarvon, a prononcé cependant hier un discours empreint d'idées pacifiques. L'Angleterre est parfaitement résolue à participer au règlement de la question d'Orient, toutefois, lord Carnarvon s'est empressé d'ajouter que personne ne désire la répétition de la guerre de Crimée.

Quoiqu'il en soit, la diplomatie ne reste pas inactive, mais le terrain est délicat et les questions où l'amour-propre national est engagé de part et d'autre sont toujours fort difficiles à résoudre.

REVUE DES JOURNAUX

France.

Electeurs municipaux, Si vous voulez fermement la paix, la liberté, la prospérité, apportez le plus grand soin dans le

choix des conseillers de votre commune, puisque ce sont ces conseillers qui choisiront parmi eux le délégué qui nommera les sénateurs de votre département.

Cette recommandation expresse s'adresse aux 428,458 électeurs qui forment le corps municipal de France, mais elle s'adresse plus particulièrement encore aux électeurs municipaux des 29 départements suivants qui comprennent 120 arrondissements et 974 cantons :

DÉPARTEMENTS	ARRONDIS.	CANTONS
Haute-Garonne.	4	39
Gers.....	5	29
Gironde.....	6	48
Hérault.....	4	36
Ille-et-Vilaine..	6	43
Indre.....	4	23
Indre-et-Loire..	3	24
Isère.....	4	45
Jura.....	4	32
Landes.....	3	28
Loir-et-Cher...	3	24
Loire.....	3	30
Haute-Loire...	3	28
Loire-Inférieur.	5	45
Loiret.....	4	31
Lot.....	3	29
Lot-et-Garonne..	4	35
Lozère.....	3	24
Maine-et-Loire..	5	34
Manche.....	6	48
Marne.....	5	32
Haute-Marne...	3	28
Mayenne.....	3	27
Meurt-et-Moselle	4	24
Meuse.....	4	28
Morbihan.....	4	37
Nièvre.....	4	25
Nord.....	7	60
Oise.....	4	35
Constantine....	2	
La Martinique..	5	

Les sénateurs, on ne saurait le faire entrer trop profondément dans la mémoire des électeurs municipaux, sont élus par un collège qui se réunit au chef-lieu du département et qui est composé :

- 1° Des députés du département;
- 2° Des conseillers généraux;
- 3° Des conseillers d'arrondissement;
- 4° Et des conseillers municipaux qui forment, eux, l'immense majorité.

Moniteur Universel.

En jetant, il y a un an, un coup d'œil rétrospectif sur les événements accomplis pendant le cours de l'année 1876, nous émettions les appréhensions que nous inspirait l'attitude prise par la majorité de la Chambre des députés vis-à-vis du Sénat et du pouvoir exécutif. Nous regretions que cette majorité, cédant à une fâcheuse tradition dont le parti républicain n'a pas su se dégager jusqu'ici, eût montré peu de bienveillance pour le catholicisme, et nous redoutions que le sentiment d'hostilité passionnée témoigné par un grand nombre de républicains pour la religion catholique ne se fit jour dans les résolutions de la commission budgétaire de la Chambre. Nous rappelions que les régime établi par la Constitution de 1875 n'exige pas l'effacement du président de la République, pas plus qu'il ne comporte l'omnipotence d'une seule Assemblée.

Nos conseils ne furent pas entendus, et nos craintes, nos appréhensions furent bientôt justifiées. En persévérant dans la voie agressive et envahissante où elle s'était engagée, la majorité courait vers un conflit avec le pouvoir exécutif. Ce conflit éclata le 16 mai.

Notre premier sentiment, en apprenant le changement qui venait de s'opérer dans la politique du Gouvernement, fut de nous écrier : « C'est trop tôt ! » Nous estimions en effet que si la majorité

avait encouru par son attitude à l'égard des autres pouvoirs, par les tendances révolutionnaires, qu'elle avait laissée percer, la réprobation de tous les conservateurs éclairés, en revanche elle n'avait pas encore démérité, aux yeux de la grande masse du corps électoral, qui, n'accordant aux affaires publiques qu'une attention distraite, n'avait pu être frappée par ce qu'il y avait de menaçant, pour l'ordre social et pour la Constitution même, dans les procédés de la majorité. Nous craignons dès lors qu'en adressant au pays un appel prématuré; le Gouvernement ne courut au devant d'un échec.

Mais si nous comprenions que le Gouvernement fit appel au pays, bien que n'ayant guère de confiance dans le résultat de cet appel, nous étions résolu, dès le lendemain du 16 mai, à nous incliner devant ce résultat, quel qu'il fût. Aussi quand le scrutin du 14 octobre eut prononcé entre le pouvoir exécutif et la Chambre, nous fûmes les premiers à conseiller au Gouvernement de déférer au vœu du pays, en constituant immédiatement un ministère pris dans la majorité. Nous n'avons pas à insister longuement sur des faits qui sont trop récents pour ne pas être présents à l'esprit du lecteur. Nous avons blâmé la majorité pour avoir méconnu les règles du régime parlementaire, nous ne pouvions qu'insister auprès du gouvernement pour qu'il se conformât lui-même à ces règles.

Aujourd'hui le conflit qui a si malheureusement divisé le pouvoir exécutif et la première Chambre est terminé. Nous voici rentrés dans la pratique du régime parlementaire. Pour la première fois, en effet, depuis le vote de la Constitution, le pouvoir est exercé par un ministère pris dans toutes les nuances de la majorité. Il semble donc que rien ne doive plus contrarier cette fois le jeu des institutions républicaines. Ces institutions ont pour elles l'adhésion du pays, et, en les fortifiant par l'adjonction d'une partie des institutions propres à la monarchie constitutionnelle, on leur a donné de nouvelles chances de durée. En proclamant que le Président était irresponsable, on l'a fait profiter de l'immunité qui découle du principe même de l'hérédité, et l'on a ainsi rendu un involontaire hommage à ce principe.

Il y a plus : les dernières élections ont débarrassé la République d'une compétition dangereuse : celle de l'Empire. Les espérances par le parti bonapartiste avait pu concevoir avant la dissolution ont été dissipées. Les chances d'une restauration impériale sont maintenant aussi éloignées qu'elles ont pu paraître prochaines à des hommes que l'esprit de parti aveuglait sans doute, mais qui pouvaient invoquer pour expliquer leur espoir l'importance relative de leurs derniers succès électoraux. Ces hommes avaient compté que la question se poserait, aux élections du 14 octobre, entre la République et l'Empire. Leur attente a été singulièrement trompée, et leur déception profite encore à la cause de la République.

Mais si la question ne doit plus se poser entre la République et l'Empire, elle pourrait se poser un jour — que les républicains ne l'oublient pas — entre la République et la Monarchie, non pas la monarchie rétrograde, mais la monarchie libérale et progressive, la monarchie constitutionnelle, celle-là même, en un mot, à laquelle le législateur de 1875 a emprunté une partie de ses institutions. C'est cette forme de gouvernement qui profiterait des fautes nouvelles que commettraient les républicains. L'Empire, en effet, étant définitivement écarté, si le pays venait à acquiescer la conviction qu'il ne peut trouver, sous la République, ni la sécurité, ni la prospérité, il se tournerait infailliblement vers les seules institutions qui lui ont garanti, dans le cours de ce siècle, quarante années de paix, de gloire et de prospérité.

Mais enfin, nous le répétons, les chances sont grandes pour le régime et pour le parti républicains. Leur commun succès dépend uniquement en définitive, de leur modération et de leur sagesse.

INFORMATIONS

Les journaux religieux publient la circulaire suivante adressée aux évêques par le ministre des cultes :

Versailles, le 24 décembre 1877.

Monseigneur,

L'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 porte que, chaque année, le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés, des prières publiques seront adressées à Dieu, dans les églises et dans les temples pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées.

D'après cette disposition combinée avec le § 1^{er} du même article, les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle, devront avoir lieu le dimanche 12 janvier.

Je prie V. G. de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution de cette loi.

Agréé, etc.

A. BARDOUX.

Le Journal officiel publie un décret convoquant pour le 27 janvier les collèges électoraux dont les noms suivent :

2^e circonscription de l'arrondissement de Bordeaux.

Arrondissement d'Albi.

Arrondissement de Prades.

2^e circonscription de l'arrondissement de Périgueux.

2^e circonscription de l'arrondissement de Lure.

Arrondissement de Saint-Sever.

Arrondissement de Castellane.

Arrondissement de Gap.

Arrondissement de Céret.

Il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Louis Mie, décédé; de MM. le baron Gorsse, de Gelsen, Raynaud, Ricot, de Laborde, de Rabiers du Villars et Bontoux, dont les élections ont été invalidées par la Chambre, et enfin de M. Paul Massot, qui, élu sénateur des Pyrénées-Orientales, a donné sa démission de député de Céret.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des conseils d'administration des Compagnies de chemins de fer.

Paris, le 2 janvier 1878.

Monsieur,

Des réquisitions vous ont été adressées à diverses époques, dans le but d'obtenir le déplacement ou la révocation d'agents de votre Compagnie, en vertu du décret du 27 mars 1852.

J'ai l'honneur de vous informer que vous pouvez considérer ces réquisitions comme ayant pris fin à partir de ce jour, et que dès lors votre Compagnie est autorisée à donner aux agents dont il s'agit telle destination qu'elle jugera à propos.

DE FREYCINET.

On croit qu'à l'occasion du mariage royal, la France accrédi terait à Madrid un ambassadeur extraordinaire. A ce propos, on a fait circuler les noms de M. de Banneville et de M. le duc d'Audiffret-Paquier; mais le choix n'est pas fait. Tout ce qui pourra entretenir les bonnes relations qui nous unissent à l'Espagne ne saurait qu'être approuvé.

Dans le conseil des ministres de jeudi, on s'est occupé spécialement des grands travaux publics et notamment de la question des chemins de fer.

On a été généralement frappé de l'air très-satisfait et très-confiant du Maréchal aux réceptions du 1^{er} janvier.

M. Savary, membre de la Chambre des députés, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice et à la présidence du conseil des ministres, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Don Carlos est parti pour Londres. Le gouvernement d'Alphonse XII lui aurait interdit l'entrée du territoire espagnol; le considérant

comme rebelle, il le traiterait désormais comme tel.

La nomination d'une commission destinée à préparer un projet de loi sur l'exercice du droit d'enquête parlementaire, et une circulaire que M. le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux touchant la conduite qu'ils devront tenir dans leurs rapports avec la commission d'enquête elle-même, sont l'une et l'autre l'application scrupuleuse des idées que M. Dufaure développait naguère au Sénat, dans sa réponse aussi éloquente que modérée, au discours de M. de Broglie. On se souvient qu'alors il réclamait, comme une condition essentielle de l'exercice du droit d'enquête parlementaire, l'établissement d'une procédure qui serait la garantie des intérêts généraux et particuliers qui s'y trouvent engagés, et qui mettrait à l'abri de toute atteinte le principe fondamental de la séparation des pouvoirs.

D'un autre côté, s'inspirant de ce principe, il reconnaissait que dans les rapports qu'ils pourraient avoir avec la commission d'enquête nommée par la Chambre des députés, les fonctionnaires de l'Etat devraient agir avec l'autorisation de leurs chefs hiérarchiques. C'est sur ce dernier point que M. le garde des sceaux insiste, dans sa circulaire. Il le fait avec d'autant plus de raison que, quand il s'agit de la magistrature, ce n'est pas seulement le pouvoir exécutif qui doit conserver son domaine propre vis-à-vis du pouvoir législatif, c'est le pouvoir judiciaire qui doit rester indépendant de l'un et de l'autre.

M. le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, est à la veille d'atteindre la limite d'âge fixée pour son entrée dans le cadre de réserve. Le général de Ladmirault a été nommé au poste qu'il a occupé et qu'il occupe encore avec tant de distinction, au lendemain même de la Commune. On ne sait peut-être pas suffisamment, dans le public, quels sont les titres du général de Ladmirault à la reconnaissance du pays. Pour ne parler que de ses services les plus récents, c'est à sa vaillance, à son coup d'œil, à son énergie, qu'est dû en grande partie le gain malheureusement stérile de la sanglante journée de Rézonville. Comme gouverneur de Paris, le général de Ladmirault a su faire apprécier sa fermeté, son attachement à la discipline, et surtout le tact avec lequel il a évité de paraître se mêler, même de loin, à la politique.

Deux noms ont été mis en avant pour la succession du général de Ladmirault, celui du général de Cissey et celui du général Berthaut. Certes, si on ne consultait que l'éclat des états de services, le Gouvernement ne pourrait donner au général de Ladmirault de plus digne successeur que le général de Cissey. On estime toutefois, que le général de Cissey a été trop activement mêlé à la politique sous M. Thiers et sous le maréchal de Mac-Mahon pour pouvoir occuper sans inconvénients le poste de gouverneur de Paris. On n'en peut dire autant du général Berthaut, qui s'est toujours tenu soigneusement en dehors de la politique, même alors qu'il faisait partie du ministère. Il est d'une importance capitale, dans les circonstances actuelles, que le poste de gouverneur de Paris ne soit occupé que par un soldat, par un militaire absolument étranger à la politique. Il y a là comme une question de principe à faire prévaloir, dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt de l'armée.

Le président du Conseil général du Rhône veut bien de la République pour lui et ses amis, mais non pour les autres; celle-ci devait écarter tous les fonctionnaires qui ne sont pas connus comme républicains sincères. M. le préfet du Rhône, en répondant à M. Million, a déclaré, au contraire, que la République ne devait pas être une Eglise fermée, qu'elle devait être ouverte à tous.

A Marseille, l'ancien conseil municipal réinstallé, a donné libre carrière à ses haines anti-religieuses. Il a supprimé à la faculté les chaires de théologie et d'éloquence sacrée; réduit de 94,000 francs le budget des cultes; supprimé la subvention de 100,000 francs pour l'église

St-Vincent-de-Paul et celles accordées à trente œuvres dirigées par des ecclésiastiques.

Cette mauvaise humeur aussi odieuse que ridicule, n'aura point de résultats défavorables. Les crédits seront rétablis par l'autorité supérieure, qui n'a aucun intérêt à ce que la République soit jugée par les extravagances de la démagogie marseillaise.

ORIENT

La position prise ces jours derniers par l'Angleterre entre la Russie et la Turquie a été enfin définie avec précision par un ministre anglais. Le ministre des colonies a déclaré que le gouvernement anglais s'est borné au rôle de porteur des paroles de paix de la Turquie à la Russie. « Nous n'avons pas offert notre médiation, a dit lord Carnarvon, et moins encore notre intervention. » Les critiques violentes des feuilles russes et des russophiles de Berlin relativement à une prétendue médiation de l'Angleterre tombent devant cette déclaration. L'Angleterre aurait été parfaitement en droit d'offrir amicalement sa médiation, elle ne l'a pas fait cependant. A côté de cette déclaration, qui porte sur un point de fait, le ministre anglais a tenu un langage pacifique. « Personne en Angleterre, a-t-il dit, n'est assez fou pour désirer une seconde guerre de Grimée. » Quant à la politique du gouvernement britannique, lord Carnarvon l'a définie comme elle l'avait été si souvent par ses collègues: soutenir non pas les intérêts turcs, mais les intérêts anglais; réclamer le droit d'être entendus, à titre de membre de la grande famille européenne, lors du règlement définitif de la question d'Orient. Lord Carnarvon a ajouté, d'après la dépêche de Londres, qu'alors la voix de l'Angleterre « décisive ». Le discours, dans son ensemble, est de nature à ne pas déplaire à Saint-Petersbourg. On y remarque l'assertion que, dans la réponse faite par la Russie, rien ne constitue une offense ou une insulte à l'Angleterre. Un refus de médiation aurait pu être, en effet, offensant; mais il n'y a pas eu de demande de médiation.

Les Russes ont franchi les Balkans, après une lutte acharnée. Ils ont pris les positions turques d'Arabkanak et manœuvrent pour couper la retraite des Turcs sur Kamarli.

Un télégramme du commandant de Charkeni, transmis à Constantinople, confirme qu'à la suite de combats livrés jeudi, à 20 bataillons serbes et 5,000 Bulgares dans les environs de Charkeni, les troupes ottomanes ont évacué Charkeni et sont retirées à Sophia. Le gouverneur de Rosova télégraphie que les serbes se sont emparés de Koursoumy, d'Orkub et de Lescovats, positions situées dans les environs de Wisch. La garnison de Koussoumy s'est retirée après un combat contre des forces supérieures.

Une dépêche d'Ismail Kakki en date du 31 décembre, annonce que la cavalerie russe qui occupait le village de Soukzerim, distant d'une heure d'Erzeroum, en a été chassée par la cavalerie turque.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Paris, 5 janvier, 11 h. matin.

Le Journal officiel annonce que M. Dubois est rétabli juge de paix à Puy-l'Evêque, en remplacement de M. Cabanes.

L'Officiel publie une circulaire de M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, aux recteurs d'Académie leur prescrivant d'accorder leur concours aux commissaires chargés de l'enquête électorale. Cette circulaire est conçue en termes fort modérés.

On s'occupe très-activement au ministère de l'instruction publique de la réorganisation des conseils départementaux de la situation faite par le dernier ministère aux inspecteurs d'Académie et aux inspecteurs primaires.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 6 JANVIER

Commune de Cahors

LISTE RÉPUBLICAINE.

1. Bonsquet, président du tribunal de commerce, conseiller sortant.
2. Bourdon, prof. en retraite, conseiller sortant.
3. Bouyssou, René, à Cabessut, id.
4. Besse, entrepreneur, id.
5. Cayla, Caprais, négociant, id.
6. Cayla, Raymond, minotier, id.
7. Carrié, propriétaire, id.
8. Clary, pépiniériste, id.
9. Combarieu, Isidore, journaliste, id.
10. Delpech, négociant, id.
11. Delport, notaire, id.
12. Fieuzal, avoué, id.
13. Lebœuf, docteur-médecin, id.
14. Maury, négociant, id.
15. Miquel, propriétaire, à Cavières, id.
16. Relhié, docteur-médecin, id.
17. Sirech, ingénieur civil, id.
18. Talou, avoué, id.
19. Pouzergues, conducteur des Ponts et Chaussées.
20. Dulac, pharmacien.
21. Agié, tonnelier.
22. Edoux, Edouard, propriétaire.
23. Costes, notaire.
24. Rouquette, pharmacien, juge au tribunal de commerce.
25. Lagarrigue, avocat.
26. Audoury, juge au tribunal de commerce.
27. Soulié, Aimé, négociant.

Nous regrettons de ne pas trouver dans cette liste quelques noms aimés du public, et dont la compétence en matière d'administration municipale est hautement reconnue.

Que ces honorables concitoyens se soient retirés pour des raisons d'intérêt privé, ou bien que certains engagements exigés, leur aient paru inacceptables et peu compatibles avec leur libéralisme et les tendances du gouvernement, qui fait appel à tous les esprits sages et éclairés, déclarant la République « aimable et ouverte », c'est ce que nous ne voulons pas rechercher.

Il nous paraît toutefois bon de dire que l'exclusivisme, surtout en matière d'élections municipales, est une faute; un conseil municipal devant être la représentation fidèle de tous les intérêts, doit se recruter parmi tous les esprits vraiment libéraux. Lier la liberté de chacun au seuil de la porte du Conseil, c'est commettre une maladresse, nous dirons presque une illégalité.

Si la liste républicaine était conçue dans un tel esprit, nous le déplorerions pour la cause elle-même, et surtout pour la bonne administration de la cité.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer dans votre estimable Journal le communiqué suivant :

Chargé de donner connaissance d'une Liste électorale républicaine, j'ai provoqué une réunion privée dans laquelle lecture a été donnée de la profession de foi rédigée par les Conseillers qui m'avaient eux-mêmes remis ce document.

N'ayant pas pris sans mandat l'initiative de cette réunion, j'en décline toute responsabilité. C'est ce que je tiens à faire connaître aux électeurs.

Cahors, le 5 janvier 1878.

BLANC, Gabriel.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY

EN 1789

Cette importante publication, très-complète et authentique, présente un réel intérêt et sera certainement accueillie avec faveur.

Pour répondre au désir d'un certain nombre de personnes de Tarn-et-Garonne et du Lot, nous préparons une édition des ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY, sur beau papier, avec grandes marges.

Il paraîtra tous les quinze jours, à partir du 1^{er} janvier, une livraison de 16 pages grand in-8°, avec couverture, au prix de 75 centimes. L'ouvrage complet formera de 7 à 8 livraisons.

L'édition ne sera tirée qu'à 100 exemplaires. Nous engageons les personnes qui désirent souscrire, à nous adresser, dès aujourd'hui, leur adhésion.

On nous signale plusieurs vols commis en ville depuis quelques jours. Le bureau de l'octroi, établi à un des angles du théâtre aurait été envahi et la caisse forcée, dans la nuit du 3 au 4 janvier. Un marchand établi à la maison Calvet, boulevard Sud, aurait été pillé; un boulanger de la rue Nationale, aurait été également volé. Nous manquons de détails précis sur tous ces faits, n'ayant trouvé aucun rapport du commissaire de police au bureau des renseignements, établi pour la presse locale à la préfecture.

Comme on le voit, c'est le vol organisé. Nous savons tout le zèle et toute l'activité que déploient dans leur service les agents de la police et nous pourrions en citer plus d'un qui ont à leur actif les actes les plus méritoires, mais à tout bras vaillant il faut une tête qui dirige. Où donc est-elle?

Un bruit qui s'est répandu en ville ces jours derniers, a fortement impressionné la population. On disait que le curé de Martel, venait d'être frappé, dans son église même, de trois coups de couteau, par une femme de la ville.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'y a rien de fondé dans cette nouvelle, et que la lettre arrivée à l'évêché, annonçant le fait et signée du nom du vicairé, est l'œuvre d'un faussaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCES **Le Lot.**

Les membres de l'assemblée générale de la Société d'assurances contre l'incendie, **le Lot**, se sont réunis, dimanche dernier, à Cahors, au siège de la Société.

M. le docteur Caviolle, qui occupait le fauteuil de la présidence, a donné lecture, au nom du Conseil d'administration, d'un rapport sur la situation de la Société, duquel il résulte que **le Lot** est déjà en mesure de tenir une des plus importantes promesses de son prospectus, celle qui a trait à la diminution des primes. En effet, le conseil d'administration a proposé à l'Assemblée de voter une bonification de 10 % sur les primes de l'exercice 1876, et laisse espérer qu'il en sera de même pour celle de 1877.

M. le Président parlant des garanties qu'offre la Société dit : « Toutes les compagnies françaises d'assurances contre l'incendie réunies possèdent 130 millions de capital pour subvenir aux pertes éventuelles de 80 milliards, chiffre rond, qu'elles assurent, alors que **le Lot** possède 70 francs de capital pour 1000 francs d'assurances, soit une garantie 40 fois plus forte. Il résulte de ces chiffres que la force d'une Société d'assurances repose beaucoup plus sur le nombre et l'importance de ses risques que sur le capital qu'elle possède, bien que ce capital soit loin d'être à négliger. Sous ce rapport, la situation **du Lot** est des plus favorables, car les six derniers mois ont donné, comme production, une moyenne de 5 à

600,000 francs par mois d'affaires nouvelles. Pendant le mois de décembre dernier, les polices souscrites ont atteint le chiffre de 130. »

Les fondateurs **du Lot** ont donc la satisfaction de voir déjà leur œuvre en pleine voie de prospérité.

Les comptes rendus des exercices 1875 et 1876 seront adressés gratuitement à toute personne qui en fera la demande à la direction.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 décembre au 5 Janvier.

Naissances.

Alos, Joseph, rue Rempart.

Mariages.

Buges, Paulin, et Borie, Marguerite.

Décès.

Jozenlewicz, Joseph, 71 ans, rue Donzelle.

Pezet, Jean, tanneur 70 ans, Quai-Séjour.

Second, Alexandre, 2 mois, rue Coin-de-Lastié.

Pour la chronique locale : A. Layton.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE J. HETZEL ET C^e, 18, RUE JACOB. — PARIS.

Les *Robinsons de terre ferme*, de Mayne-Reid, adaptés par S. Blandy, ont le rayon particulier qui les attend dans les maisons où les huit ouvrages du même auteur les ont précédés. *Entre frères et sœurs*, de Lucien Biart, conduira ses petits lecteurs et ses petites lectrices jusqu'aux *Aventures d'un jeune Naturaliste*, jusqu'au *Don Quichotte de la jeunesse*, du même écrivain. *Le petit Roi*, de Blandy, le *Châlet des sœurs* de Prosper Chazel, les *Contes célèbres de l'Angleterre*, par de Wailly et Stahl; la *Jeunesse des Hommes célèbres*, la *Tasse à thé*, de Kämpfen; les *Contes et le Théâtre du petit Château*, l'*Histoire de deux Marchands de pommes*, de J. Macé, seront dans toutes les mains cette année, et y retrouveront la célèbre *Histoire d'une bouchée de pain* et les *Serviteurs de l'Estomac*, du même conteur qui se trouve là doublé d'un savant. M. J. Macé a montré le premier que la science vulgarisatrice, entre les mains d'un véritable écrivain, pouvait créer des œuvres littéraires de premier ordre. Son exemple a fait des miracles; ce fut à qui, parmi les hommes de science les plus autorisés, entrerait dans une voie si brillamment ouverte, et la *Bibliothèque d'Éducation* s'est enrichie successivement de l'*Histoire d'une Maison*, de l'*Histoire d'une Forteresse*, de l'*Histoire de l'Habitat humain*, de M. Viollet-le-Duc, du *Jardin d'Acclimatation* et de la *Plante*, de Grimard, des *Sciences usuelles*, de Du Temple, de l'*Histoire du Ciel*, de Flammarion, de la *Chimie des Demoiselles*, de Cahours et Riche, et de la *Géographie illustrée*, de Théophile Lavallée et Jules Verne.

Pour tous les âges, la bibliothèque Hetzel tient en réserve le *Molière* complet, édition Sainte-Beuve enrichie des 600 célèbres dessins de Tony Johannot, l'*Esprit des bêtes*, de Toussent, illustré par Bayard, et l'œuvre complète, les 18 ouvrages qui ont fait un renom européen à Jules Verne.

Le premier-né de tous ces livres et le plus vieux de tous, a gardé son nom de *Nouveau Magasin des enfants*. Ces trois beaux volumes ont pour auteurs, et depuis trente ans, s'il vous plaît, les plus grands noms littéraires de l'époque : Charles Nodier, George Sand, de Musset, Balzac, Alexandre Dumas, Ourliac, Alphonse Karr, Octave Feuillet et Stahl, alors à leurs débuts, — nous allions oublier le plus grand de tous ces beaux livres, la célèbre édition des *Contes de Perrault*, illustrés par Gustave Doré, préface de Stahl. — Nous allions faire pis et ne pas dire un mot des 66 albums-livres de la Bibliothé-

que de la fameuse *Mademoiselle Lili et de son cousin Lucien*. Ces délicieux petits livres à l'usage des plus petits, et qui font tant de plaisir aux plus grands, qu'ils les leurs disputent bien souvent, auraient certes été en droit de se plaindre. On le voit, entre tout cela, le choix n'est embarrassant que du bon au meilleur.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

M. le garde des sceaux nommait, il y a quelques jours, une commission chargée de préparer un projet de loi d'un caractère général sur les enquêtes parlementaires. Aujourd'hui, et en attendant le vote de cette loi, M. le ministre de l'intérieur, dans une circulaire adressée aux préfets, d'après le *Journal officiel*, indique à ces fonctionnaires dans quelle mesure les agents du pouvoir exécutif auront à prêter leur concours à la commission d'enquête électorale, élue par la Chambre des députés, conformément à la résolution votée le 15 novembre dernier par cette Assemblée.

On se souvient qu'à la Chambre des députés M. le duc de Broglie contestait, à cette date, la légitimité de l'enquête électorale, et que, cinq jours après, il annonçait au Sénat que la commission d'enquête avait été mise en interdit par lui et ses collègues. Nul fonctionnaire ne devait comparaître ou répondre « sans une autorisation expresse que, jusqu'à présent, le gouvernement n'était nullement disposé à leur donner. Tout concours direct ou indirect aux travaux de la commission leur était interdit, ainsi que toute communication de pièces ou même toute admission de la commission ou de ses membres dans les édifices publics confiés à leur garde. » Le nouveau ministère républicain, fidèle « aux traditions des régimes libéraux », se prête au contraire à l'enquête.

M. le ministre de l'intérieur autorise les fonctionnaires à se mettre en rapport avec la commission, et à leur fournir notamment les moyens matériels d'accomplir leur mission. » Ainsi, les commissaires enquêteurs ne seront plus soumis à cette interdiction puérile de fonctionner dans les édifices publics. Quant à la mesure dans laquelle les fonctionnaires devront fournir des renseignements à la commission, la question est délicate; elle ne peut guère être résolue théoriquement, et il est plus sage de la décider sur chaque cas particulier. Aussi la circulaire ministérielle indique-t-elle seulement d'une façon générale la limite naturelle qui résulte, pour les fonctionnaires, de leurs obligations professionnelles, et spécialement de leur devoir de discrétion. Une seule réserve est formellement faite par le ministre : les pièces et documents officiels ne devront être communiqués qu'après autorisation ministérielle.

L'appréciation suivante du *Temps* est un peu inquiétante :

Le ministre des colonies, à Londres, parlant des intérêts européens engagés dans la question d'Orient, a dit que l'Angleterre, en tant que membre de la grande famille européenne, n'avait pas seulement le droit d'être entendue, « mais qu'il était fort important qu'elle eût voix au chapitre (à distinct voice) lors du règlement final ». Lord Carnarvon nous paraît entendre par là que l'Angleterre devra avoir voix délibérative. Mais notre correspondant de Vienne nous télégraphie aujourd'hui que la Russie voudrait accorder aux puissances, l'Angleterre comprise, voix consultative seulement. Il faudrait donc prévoir de graves difficultés sur ce point. Ces difficultés se produiraient probablement au sujet de la liberté du passage des Dardanelles. D'après notre correspondant, l'Angleterre, abandonnant toutes les questions secondaires, s'opposerait uniquement à la liberté des Dardanelles. Cela étant, lorsque la Russie aura conclu la paix directement avec la Turquie, (et elle ne veut qu'une paix directe) elle communiquerait le traité aux puissances, les consulterait sur les clauses du traité, et, après avoir entendu leurs observations, y ferait droit ou passerait outre, à son gré. Mais si l'Angleterre, qui veut avoir voix délibérative, oppose son veto à telle clause du traité, par exemple à celle qui concernerait les Dardanelles, il y aurait chance de conflit.

Bourse de Paris.

Cours du 5 janvier.

Rente 3 p. %..... 72.40
— 4 1/2 p. %..... 103.00
— 5 p. %..... 108.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 4 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.250 »	3.165 »
Crédit foncier.....	640 »	637 50
Orléans-Actions.....	1.090 »	1.090 »
Orléans-Obligations.....	338 »	339 50
Suez.....	752 50	750 »
Italien 5 %.....	73 60	73 60

PLANS DE VIGNE

M. BATAILLE, ex-Notre, propriétaire des vignobles du chât. de Chambert (Grézels, Floressas) tient à la disposition du public des plans de toute espèce, notamment d'Auxerrois-Méruard. On trouvera aussi dans ses vastes pépinières des *barbus* d'un an, également de toute espèce.
PRIX, EMBALLÉS, REMIS EN GARE DE PUT-L'ÉVÈQUE :
Les plans sans racines, les 1,010, 1^{er} choix 5 fr.; 2^e ch. 3 f. 50
Les barbus d'un an, id. id. 50 fr.; id. 35 f. »

ACHÉTEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez **A. ROBERT**, Fab^l
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et fr^{cs}

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

5 janvier 1878. (87)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

EPILOGUE

Mais au moment où, dans son ivresse, il s'oubliait jusqu'à lui tendre la main, il recula de deux pas et poussa un cri terrible.

Derrière le capitaine, il y avait un autre personnage.

Le forçat ne l'avait vu qu'une fois, mais il le reconnut tout de suite : c'était le commissaire du bagne.

Il comprit tout.

La trahison était manifeste, et toute sa force, tout son courage l'abandonnèrent à cette vue.

Il fut obligé de se retenir aux basins-géges pour ne pas tomber.

Quant à Pascal, l'effet fut tout diffé-

rent.

En acquérant la certitude qu'il avait été trahi, en voyant son maître appréhendé au corps et immédiatement garrotté, en songeant surtout qu'il avait donné en perte une somme de dix mille francs, avec laquelle il aurait pu se retirer et vivre tranquillement, une rage aveugle s'empara de lui, et, pendant que l'on s'occupait de l'ex-banquier dont on redoutait par dessus tout le désappointement, il se précipita avec un cri mal étouffé sur Davidson, qui ne s'attendait pas à cette agression.

Une lutte terrible s'engagea. Pascal était extraordinairement robuste, la fureur doublait d'ailleurs ses forces; il sentait, en outre, que tout était perdu, et il voulait se venger.

Le capitaine, lui, bien que surpris par cette attaque, avait, en peu de secondes, réprimé tout son sang-froid et sa présence d'esprit.

Il était robuste aussi, et il comprenait, en outre, que les hommes qui l'entouraient allaient venir à son aide.

Pascal était armé d'un couteau : Davidson avait tiré un pistolet de sa poche.

— Misérable! dit-il tout à coup, en lui appliquant la bouche de son arme sur la poitrine.

Pascal fit un soubresaut.

— Je ne veux pas te tuer, répondit-il.

— Ta vie est entre mes mains.

— A toi!... à toi!...

L'Auvergnat, joignant le geste à la parole, étendit le bras, et déchira les vêtements de son adversaire de la pointe aiguë de son couteau.

Au même instant, un coup de feu retentit.

Pendant on était arrivé au secours du capitaine et quand la fumée se fut dissipée, on aperçut Pascal étendu sans mouvement et baigné dans son sang.

Il avait été tué sur le coup.

Deux heures plus tard, l'ex-banquier de Compans était réintégré au bagne, où il devait mourir quelques années après, déchiré de remords, succombant sous le poids de la honte.

Quant aux trois-mâts du capitaine Davidson, cet incident ne changea rien à son programme.

Vers dix heures du matin, après avoir reçu à son bord les trois personnages qu'il attendait, il mit à la voile, profitant de l'heure de la marée et du vent favorable.

Un quart d'heure après, il traversait le goulet et gagnait la haute mer.

Franck et Fernande étaient descendus dans la cabine qui leur avait été préparée; Lopès était sur le pont, où il s'entretenait avec le capitaine.

— Ainsi, dit tout à coup Lopès, à qui on venait de raconter l'événement du matin, le pauvre forçat a été repris.

— Et vous pouvez croire qu'il ne s'échappera plus.

— Au moins, savez-vous comment on l'appellait?

— C'était, dit-on, un riche banquier; on l'appellait M. de Compans.

Lopès fit un mouvement.

— Ah! diable! dit-il vivement; et il avait un compagnon?

— Un misérable qui a failli m'assassiner.

— Un Auvergnat, n'est-ce pas?

— En effet.

— Et qui se nomme Pascal?

— Vous le connaissez?

— Lopès sourit.

— Oui, répondit-il, oui, je l'ai connu, à Paris; c'est une histoire singulière. Je la raconterai quelque jour, et je ne sais si je me trompe, mais j'estime qu'elle fournira les éléments du roman le plus dramatique que l'on ait jamais écrit.

Lopès se tut; il était soucieux. Ce dénouement l'avait surpris, et il n'était pas éloigné d'y reconnaître cette justice divine, à laquelle l'humanité ne saurait jamais se soustraire.

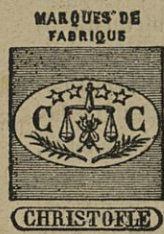
Or, cette histoire dont parlait Lopès, nous a été racontée un jour, et voilà pourquoi nous l'avons écrite.

(Fin.)

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

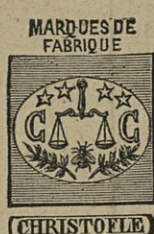


ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE par les Procédés électro-chimiques
ORFÈVRERIE D'ARGENT
Galvanoplastie
RÉARGENTURE

COUVERTS ARGENTÉS SUR METAL BLANC
Manufacture à Paris, rue de Bondy, 56

Pour éviter l'abus qui est fait journellement de notre nom et de nos tarifs, ainsi que les fausses dénominations, nous prions instamment les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom de CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, les marques de fabrique dessinées ci-contre. Christofle et Co. — Nos Représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, frères, bijoutiers-orfèvres.

EXPOSITIONS UNIVERSELLES
PARIS 1855
GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
LONDRES 1862
DEUX MÉDAILLES
PARIS 1867
HORS CONCOURS (Membre du jury)



LA REGLISSE SANGUINEDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

TEINTURERIE ET CARDERIE

CONTÉ

PLACE St-LAURENT, A CAHORS

Le **S^r CONTÉ** à l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son **Usine** sont faux et malveillants.

Rentré d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lunettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

Pâtisserie, Confiserie

P. ROZIÈRES

Boulevard Nord, maison Bourges, à côté de Rozières, coiffeur.

Entremets d'extra, petits fours surhaus, Fruits confits, Thés, Chocolat vanille.

Bonbons. — Liqueurs. — Vins fins,

Ouverture du Magasin : Samedi, 22 décembre.

TOPIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées
Prix : 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la

BAGUE VOLTAÏQUE
BREVETÉ S.G.D.G.
ANTI-RHUMATISMALE

Plus de névralgies Plus de maux de tête

C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde.
A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

VICHY
Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

PAPIER WLINSI
Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^s : 1,50. Se désister des contref^{es}

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
DE
M. PONTIÉ
BOULEVARD SUD, A CAHORS
AVIS IMPORTANT

La Maison **PONTIÉ**, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etouffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

Grand assortiment de Draperies pour Hommes
On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.
Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,
Le gérant de la Maison,
Jacques Fontès.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1150 la Boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

DREYFUS FRÈRES & Co
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
Loi du 11 Novembre 1869
ET DU
GUANO DISSOUS DU PÉROU
Convention du 15 Avril 1894

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
Hâvre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LA NATIONALE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 13
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	37,635,076 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	141,416,291 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	11,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

LE MONITEUR
DES
VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.

Public immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

52 NUMÉROS

On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

JOURNAL des RENTIERS
le meilleur des journaux financiers, 84, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrateur: M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, 44 officier de la Légion d'honneur.